

1880 Sinistre maritime

Journal LA JUSTICE du 10 mars 1880

Sinistre maritime.— Voici quelques détails sur le terrible naufrage qui vient d'avoir lieu sur la plage de Surtainville, près du cap du Rosel :

Mercredi, vers huit heures du soir, le vent soufflait avec furie, la pluie tombait à torrents et l'obscurité devenait de plus en plus profonde lorsque les douaniers entendirent, malgré le bruit des vagues et les sifflements de la tempête, des cris, des appels désespérés, et finirent par distinguer des feux de diverses couleurs, des fusées, tous signes de détresse.

C'était un navire qui allait à la côte.

Malheureusement aucun secours n'était possible, tant la mer était terrible. Une heure environ, les signaux durèrent, puis les feux s'éteignirent, les cris cessèrent ; le navire avait-il sombré, avait-il gagné le large...

Le lendemain, au petit jour, les lames roulaient sur la grève des débris de toute sorte : tonneaux, balles de sucre ou de café, débris de navire, etc., et, parmi ces épaves, quatre cadavres vêtus seulement de caleçons et de tricots ; l'un est nu et amarré sur une bouée de sauvetage où se voyait cette inscription : *Edward P. Bouverie Bristol.* Cinq embarcations bordées de leurs avirons arrivent également à la plage, et leur état fait supposer que les naufragés n'ont pas eu le temps de les occuper.

Le navire perdu devait être de la jauge de 1,800 tonneaux, et tout donne à croire que le naufrage a été complet.

Sept cadavres ont été recueillis par les habitants.

Dans les débris du navire on a trouvé quelques bibles, et un livre de messe. Les matelots appartenaient donc aux religions protestante et catholique.

Or, le maire en prenant les dispositions nécessaires pour l'inhumation des victimes décida que le pasteur et le curé de la localité prendraient une part égale à la cérémonie funèbre, mais le curé de Surtainville refusa absolument son concours, annonçant qu'il s'opposerait à ce qu'on enterrât des protestants dans son cimetière.

Le sous-préfet de Cherbourg informé de ce fait donna aussitôt l'ordre de procéder à l'inhumation et de se passer des services du curé, ce qui eut lieu.

Le maire, la municipalité et la population presque entière de Surtainville ont assisté à la triste cérémonie.

— Le *Phare de la Manche* donne les détails suivants sur le terrible naufrage qui vient d'avoir lieu sur la plage de Surtainville, à 150 mètres du cap Rosel :

« Vers huit heures du soir, mercredi 3 mars, le vent soufflait en foudre de l'ouest-nord-ouest, la pluie tombait à torrens et l'obscurité était des plus intenses ; les préposés des douanes virent tout à coup des lueurs rouges, des fusées, des pétards briller dans la nuit, et ces lueurs se rapprocher rapidement de la côte. Bientôt on entendit distinctement des cris, des appels désespérés se mêlant aux hurlements des vagues et de la tempête, puis vers neuf heures les feux s'éteignirent, les cris cessèrent : le sinistre était consommé.

Le lendemain, dès l'aube, la côte était couverte d'épaves, de débris de navire et de chargements s'entassant les uns sur les autres, poussés par une mer en furie, de balles de sucre, de morceaux informes de chinoiseries, de nattes, d'éventails en latanier ; bientôt quatre cadavres sont roulés par le flot, ils sont vêtus seulement de tricot et de caleçon ; un est complètement nu et amarré sur une bouée circulaire de sauvetage sur laquelle on lit : *Edward P. Bouvierie, Bristol.*

» Cinq embarcations plus ou moins avirées sont au plein, avec leurs avirons et armemens amarrés sur les bancs, ce qui fait supposer que les malheureux n'ont pas eu le temps de s'en servir pour tenter le sauvetage.

» La dimension des débris et des embarcations fait supposer qu'il s'agit d'un navire de 1,500 à 1,800 tonneaux ; la chaloupe jauge bien 3 tonnes ; la baleinière de sauvetage a son armement en place et n'a pas été utilisée.

» Le naufrage est complet, la perte totale ; rien n'a survécu, et l'on ignorera probablement toujours les péripéties de ce drame.

» Le bateau de sauvetage de Carteret s'est rendu sur les lieux aussitôt que possible, mais il n'a pu que constater la réalité de ce désastre.

» Le terrible sinistre de Surtainville a eu un douloureux épilogue. Sept cadavres ont été rejetés par la mer et recueillis par les habitans. Dans les débris du navire on a trouvé des bibles et des livres de messe. On était donc en présence de malheureux ayant appartenu à la religion catholique et au culte protestant. Le maire dut prendre les dispositions nécessaires pour faire inhumer les victimes ; il semblait naturel que le curé et le pasteur, en l'absence d'indications plus précises, prissent part à la funèbre cérémonie ; mais le curé de Surtainville se refusa à toute entente.

» Le sous-préfet de Cherbourg, avisé par le maire de Surtainville samedi matin, lui télégraphia aussitôt de faire procéder à l'inhumation des victimes dans le cimetière, à la suite des tombes existantes, et de se passer du concours du curé si celui-ci persistait dans sa résolution.

La *Vigie* ajoute que l'inhumation des sept victimes du naufrage a eu lieu samedi par les soins du pasteur protestant. Le maire, le conseil municipal et la presque totalité de la population assistaient à cette triste cérémonie, et nous n'avons pas appris que le curé de Surtainville se soit opposé de nouveau, comme il l'avait annoncé, à l'enterrement de ces pauvres marins anglais dans « son » cimetière.

Ecusson d'un navire qui s'est perdu corps et biens pendant l'hiver de 1880 en face SURTAINVILLE (Manche)

